
3 9004 01515471 6

The map (very poor condition) that was in this book has been transferred to the map collection

March/76

[illegible]

AU NORD.

BROCHURE ACCOMPAGNÉE D'UNE

CARTE GEOGRAPHIQUE

DES CANTONS A COLONISER

DANS LES VALLÉES DE LA RIVIÈRE ROUGE ET DU LIÈVRE, ET DANS PARTIE DES VALLÉES DE LA MATAWIN ET DE LA GATINEAU.

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DES

SOCIÉTÉS DE COLONISATION

DES DIOCÈSES DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA.

SAINT-JÉROME (COMTÉ DE TERREBONNE),
PROVINCE DE QUÉBEC (CANADA).
1883.

EN AVANT VERS LE NORD.

aine du St-Laurent est devenue trop étroite pour la ion toujours croissante de nos campagnes. Tout le occupé dans les vieilles paroisses, et, telles qu'elles nt, les fermes ne peuvent ordinairement faire vivre plus 'une famille ; on ne saurait les diviser sans qu'il en résulte appauvrissement général. Où donc les pères de famille aceront-ils leurs enfants ? où les fils trouveront-ils un établissement ?...Dans les cantons du Nord. Là, s'étend un rritoire immense, couvert encore de forêts, mais n'attendant ue la hache du défricheur pour se changer en champs fer-les. Là, se trouve un pays assez grand pour renfermer une province entière, assez riche pour faire vivre un million d'habitants. En avant donc vers le Nord !

LA RÉGION A COLONISER.

Nous voulons guider le colon dans la vallée de l'Ottawa. ais cette immense vallée est déjà défrichée, occupée, cultie dans sa partie inférieure. Notre tâche est de faire conître la partie qui reste encore à coloniser, et qui s'offre au trict de Montréal comme le champ de colonisation le plus oisin, le plus accessible et le plus avantageux.

Cette région comprend le milieu des vallées de la Gatineau, le la Lièvre et de la Rouge, dont les eaux s'écoulent dans 'Ottawa, et la partie supérieure du bassin de la Matawin qui e jette dans le St-Maurice. Voici, à peu près, les limites de ette région : à l'ouest, lá rivière Gatineau ; à l'est, la limite u comté de Berthier ; au sud, les cantons déjà colo-isés ; au nord, une ligne passant par les lacs Tapanee et iscatosin. L'espace compris dans ces limites a une largeur

moyenne, du sud au nord, de 50 milles, et de l'ouest à l'est, une longueur de 80 milles, ce qui donne une étendue de 4000 milles carrés.

LE PAYS.

Le pays est ondulé, c'est-à-dire, il présente tour-à-tour des plaines et des hauteurs. Mais ces hauteurs de 50 à 300 pieds d'élévation ne méritent pas le nom de montagnes ; ce sont des collines, des coteaux à pente douce, aux croupes larges et arrondies, que la charrue peut gravir, le plus souvent, jusqu'à leur sommet. Entre ces hauteurs la plaine s'étend parfois sur un espace de plusieurs milles. Elle sert de bassin à un grand nombre de lacs et de rivières qui égouttent le terrain et donnent au paysage un aspect pittoresque autant que varié.

Au point de vue de la culture, si un pays ondulé a ses inconvénients, il a aussi ses avantages. Aussitôt défriché, le sol est prêt pour la culture, parceque les pentes l'égouttent facilement sans ces décharges et ces fossés qui, dans les terres basses, coûtent tant de travail au cultivateur.

LE SOL.

Il en est de la vallée de l'Ottawa comme de la plaine du St-Laurent : on y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais ces terrains forment l'exception ; plus des deux tiers du pays sont très propres à la culture. Le sol est ce qu'on appelle communément de la *terre jaune*. Au fond des vallées, sur le bord des rivières, on rencontre de la glaise, de la terre *grise*, mais, en général, c'est la terre jaune qui domine dans toute la région. Cette espèce de terre est un mélange de sable et de glaise. Mais, ici, la glaise renferme du fer, ce qui lui donne sa couleur rousse. Or, les sables

mêlés d'argile ferrugineux forment d'excellentes terres. D'un autre côté, ce sol est doux au toucher et il se masse sous la pression, signe évident qu'il renferme une bonne proportion de chaux. Voilà pourquoi ces terres jaunes poussent à merveille le blé, l'avoine, les pois, l'orge, le sarrazin, le blé d'inde, les patates et tous les autres légumes. La forêt renferme des arbres de la plus belle venue : des érables de deux à trois pieds de diamètre, des merisiers rouges et blancs, des cèdres, des bois blancs de même grosseur, etc. Evidemment, un sol qui porte de tels arbres ne peut-être qu'une excellente terre.

Les explorateurs et les arpenteurs avaient révélé il y a déjà longtemps, l'excellente qualité de ce sol. M. Bouchette écrivait, en 1859, dans son rapport des Terres de la Couronne : " Les vallées de la Rivière Rouge et de la Lièvre présentent une grande étendue de terres qui sont d'une qualité supérieure et ne sont surpassées par aucune autre du Haut ou du Bas-Canada."

Ce témoignage a été confirmé par l'expérience des colons. Ceux-là même qui avaient apporté des vieilles paroisses des préjugés contre cette terre jaune la préfèrent maintenant à toute autre. C'est que, disent-ils, elle est propre à toute espèce de grain, plus facile à égoutter et prête à être ensemencée plus à bonne heure au printemps ; elle est aussi plus facile à engraisser et à cultiver et souffre moins pendant l'été de l'abondance des pluies et supporte plus aisément les grandes sécheresses.

Ajoutons que ce terrain pousse merveilleusement l'herbe et le foin et fournit de magnifiques pâturages, ce qui est dû non seulement à la qualité du sol, mais à l'eau si limpide des sources et des ruisseaux qui abondent partout dans ce pays ondulé.

Il se rencontre, il est vrai, des lots ou des parties de lot qui sont impropres à la culture. Ces terrains doivent être laissés en bois pour les besoins du chauffage et des constructions ; et avec le temps ils peuvent acquérir une valeur considérable. Combien de terres, dans les vieilles paroisses, vaudraient le

double de leur prix actuel, si elles n'avaient pas été déboisées.

Somme toute, le sol a une haute valeur. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque l'on voit des lots, ayant à peine quelques arpents défrichés, se vendre $500, $800, $1000 !

LE CLIMAT.

Le lac Nominingue, qui occupe à peu près le centre de cette région, est situé sur la même ligne que les Trois-Rivières, mais beaucoup plus à l'ouest, ce qu'il importe de noter ; car on sait que le climat s'adoucit à mesure que l'on avance vers l'ouest. Nous pouvons conclure de ce fait que le climat est plus doux qu'aux Trois-Rivières. Il l'est même en quelques endroits plus qu'à Montréal. Nous avons sur ce point le témoignage de M. le curé Labelle et des colons eux-mêmes.

" En 1876, dit M. le curé Labelle, je me suis rendu à 100 milles au nord de St-Jérôme à la dernière métairie sur la rivière Rouge, et l'année précédente, les semailles et les récoltes, sur cette exploitation agricole, avaient commencé trois semaines avant les nôtres. Il est vrai que j'étais encore beaucoup au-dessous de la latitude de la ville de Québec."

Que la neige soit moins profonde et qu'elle commence à fondre plus tôt, que les semences se fassent plus à bonne heure, ce sont des faits que tous les colons attestent eux-mêmes à qui veut les entendre. Le professeur Macoun a dernièrement rendu un témoignage, devant le comité de l'immigration et de la colonisation à Ottawa, qui a fait disparaître bien des fausses préventions à cet égard. Parlant de la région nord de la Province, entre autres des alentours des lacs Temiscamingue et St-Jean, il dit : " Les gelées d'été n'y sont pas plus fréquentes que dans certaines parties d'Ontario. Du reste, ces gelées se produisent dans les bas fonds et non dans les terrains bien exposés comme on le croit bien à tort. Les plantes que l'on trouve à environ trente milles de la Baie

d'Hudson, indiquent que le climat n'y est pas plus rigoureux que celui de Québec."

S'il en est ainsi de cette partie extrême du Nord, que ne doit-on pas attendre des cantons que nous colonisons actuellement dans la vallée de l'Outaouais, lesquels sont d'un degré plus au sud que le lac St-Jean !

QUI DOIT S'ÉTABLIR DANS LES CANTONS DU NORD ?

1° C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité, comme on en voit tant dans nos vieilles paroisses, une pareille terre quels que soient le travail et la dépense qu'on y mette, ne peut donner que des récoltes médiocres ; celui qui la cultive vivra toujours misérablement. Mais pourquoi s'obstine-t-il à la cultiver ? S'il avait un méchant cheval, il se hâterait de s'en défaire pour s'en procurer un meilleur : qu'il fasse de même pour sa chétive terre. Qu'il la vende, qu'il s'en débarrassê au plùs tôt aux meilleures conditions qu'il pourra trouver, avec l'argent qu'il en retirera, il lui sera facile de s'établir plus avantageusement dans le nord. Là, il pourra choisir le meilleur terrain au prix de 30cts de l'âcre, payable en cinq ans. Quelques moïs de travail lui suffiront pour faire une éclaircie de quelques arpents qui pourront être ensemencée au printemps et se couvriront à l'automne de légumes ou de grain de la plus belle venue. La récolte ira toujours grossissant d'année en année à mesure que les défrichements s'étendront ; le colon y trouvera plus que sa nourriture et celle de ses bestiaux.

Le chauffage ne lui coûtera que la peine de bûcher son bois. Comme il y a moins de luxe dans ces cantons nouveaux, les filles se contenterons de robes plus modestes et de chapeaux moins fleuris. De leur côté les garçons trouveront dans le voisinage un établissement aussi facile qu'avantageux. Voilà donc l'aisance arrivée au foyer de ce

colon qui ne l'aurait jamais connue, s'il était demeuré sur sa première terre. C'est bien le cas de dire que tous nos petits cultivateurs des vieilles paroisses se feraient colons s'ils connaissaient la bonne fortune qui les attend dans les cantons du Nord.

2° C'est le travailleur pauvre, c'est le journalier des villes et des campagnes qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que le prix de son labeur quotidien. Il est dur d'être ainsi enchaîné à une tâche ingrate sans aucun espoir d'améliorer sa position ; car il n'y a point d'avenir pour le pauvre journalier. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet point de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais. Aussi, il survient un accident, une maladie ou un manque d'ouvrage, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Et même en supposant que l'ouvrage ne manque jamais, que la santé dure toujours, le travailleur est-il à l'abri du malheur ? Non ; il faut compter encore avec l'âge qui diminue les forces, enlève la vigueur, rend le travail impossible et ne laisse au vieillard pour subsister que la charité publique ou l'assistance de ses enfants. Triste condition que celle-là ! mais grâce à Dieu, il est possible de l'éviter. Les cantons du Nord offrent un autre avenir, une autre récompense au travail.

Si l'on en doute, qu'on interroge les colons déjà établis.

J. Brière était journalier à Montréal, vivait au jour le jour n'ayant devant lui d'autre avenir que celui qu'il pouvait espérer d'un travail précaire souvent interrompu par le chômage. Il s'est décidé à se faire colon. Le voilà établi, depuis quatre ans, dans le canton Howard. Il a choisi son lot en pleine forêt sans se laisser rebuter par une route de deux lieues qu'il avait à faire à pied à travers le bois. Les commencements ont été rudes comme on peut le supposer ; mais ce brave colon n'a pas tardé à recueillir les fruits de son travail intrépide et opiniâtre. Arrivé sans aucune ressource, il se trouve maintenant avec une terre dont il refuse $1500.00. Les défrichements suffisent amplement à sa subsistance. Il

a même un surplus de récolte et peut vendre pour une centaine de piastres chaque année. Il s'est bâti maison, grange, remise, écurie. En même temps il a pu établir ses fils autour de lui et le voilà au comble de ses désirs, car rien ne lui tenait plus au cœur que l'établissement de ses enfants.

Un autre colon, L. Marié, est venu planter sa tente où pour mieux dire son chantier, dans Howard, il y a cinq ans. Il s'est transporté là avec sa famille après avoir défriché deux arpents de terre sur son lot. Tout son avoir consistait dans ses deux bras, un mois de vivres et une famille de six enfants. Aujourd'hui il a trente arpents de terre qu'il peut mettre en culture et il vit à l'aise.

Que d'exemples ne pourrait-on pas citer à l'appui de ce que nous disons. Que de colons établis dans des conditions désespérées sont aujourd'hui des propriétaires à l'aise, riches même.

Tout le monde ici, sait l'histoire de M. Dosithée Boileau, charretier à St-Jérôme, qui vaut aujourd'hui $4,000 ; de M Johnny Lacasse, homme de cour de M. Grignon et qui ne céderait pas sa propriété pour $2,000.00 ; de M. Sarrazin, le pionnier par excellence qui demande $4.000 de ses lots pour aller s'établir à la Lièvre, à 24 milles plus loin ?

Pourquoi s'attacher à quelques noms quand on sait que la plupart de nos colons du Nord ont réussi au delà de leurs espérances et sont des plus satisfaits de leur existence.

3° C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Dans les vieilles paroisses, les terres à vendre sont rares et le plus souvent d'un prix fort élevé. Pour y prétendre, il faut des fonds, et ces fonds sont lents à venir dans la bourse d'un cultivateur qui ne possède pour vivre et élever sa famille que les produits ordinaires de sa ferme. En attendant, les garçons grandissent. Le père s'efforce de les retenir près de lui en les intéressant autant que possible aux travaux de la ferme. Pour les attacher davantage, il ne leur refuse ni les beaux habits, ni les beaux chevaux, ni les belles voitures ; il ne recule devant aucune dépense et ne craint pas même de s'en-

detter pour procurer à son fils tout ce qui peut lui faire plaisir. Et cependant le jeune homme s'ennuie ou feint de s'ennuyer au foyer domestique. Les exigences vont toujours croissant, et il arrive un temps où elles deviennent telles que le père ne peut plus y satisfaire. Il doit se résigner alors à voir son fils partir pour les Etats-Unis ; ou bien, il aura recours à un moyen extrême, il abandonnera sa terre à son fils moyennant une rente annuelle. Malheureuse rente qui deviendra trop souvent une pomme de discorde et achèvera de détruire le bonheur domestique ! Le père sera exigeant ; le fils sera peu exact à payer. Le père sera mécontent : le fils le sera davantage et avec plus de raison peut-être ; car cette rente qu'il a acceptée mange le plus clair de son revenu et le condamne à végéter pendant de longues années. De part et d'autre on regrette le malheureux contrat ; mais pourquoi le père ne vendait-il pas sa propriété ? Avec le prix qu'il en eût retiré, il pouvait s'établir et établir ses fils sur des terres nouvelles qui en deux ou trois années leur auraient procuré à tous l'aisance sinon la fortune.

4° C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage, près de ses parents. Il est obligé de s'éloigner ; pourquoi irait-il aux Etats-Unis consumer sa jeunesse à chercher une fortune qui le fuira toujours ? S'il a du courage au cœur et de la force dans les bras, qu'il prenne la hache et s'enfonce dans la forêt sur ces belles terres qui n'attendent que le défrichement pour se couvrir de riches moissons. C'est dans les cantons du Nord que se trouve la vraie Californie pour nos jeunes Canadiens : chaque lot y renferme un trésor pour celui qui sait le découvrir. La journée d'un colon vaut en moyenne de deux à trois dollars, si l'on calcule le prix du travail en lui-même et la valeur qu'il donne au sol. Une première année de défrichement rapporte donc de $200 à $400, et c'est là un capital qui ne fait que grossir comme les intérêts, avec le travail et les récoltes des années suivantes. Une année de séjour aux Etats-Unis donnera-t-elle jamais un capital aussi considérable ? Et quelle différence entre le sort du colon et celui de l'ouvrier des manu-

factures. Le colon travaille chez lui et pour lui ; il ne dépend que de lui-même, de sa volonté, de son courage. Il n'a pas à subir la volonté ou les caprices d'un maître dur et exigeant ; il n'est pas l'esclave d'une machine qui peut le broyer ou le mutiler au moindre accident ; il n'est pas à respirer l'air corrompu des mines ; il n'est pas exposé à manquer d'ouvrage et à consumer en quelques jours le peu d'épargnes qu'il aurait pu faire en plusieurs mois. En un mot, le travail du colon est moins pénible, moins assujettissant, moins dangereux et il est plus avantageux, plus rémunérateur. Et quelle perspective pour l'avenir ! Le colon voit devant lui, au bout de quelques années, l'aisance, la liberté sinon la fortune. Avec un travail plus pénible, l'ouvrier ne peut se promettre qu'il aura réalisé assez d'épargnes pour être à l'abri du besoin, heureux encore s'il garde assez de santé et de force pour continuer le dur labeur qu'il s'est imposé ! Que nos jeunes Canadiens méditent ces vérités et qu'ils assurent leur avenir, pendant qu'il en est temps encore, dans les cantons du Nord.

COMMENT COLONISER

Le colon bien décidé à se créer un établissement ne doit rien négliger pour s'assurer le succès. Bien des fois on a eu la douleur d'enregistrer de tristes insuccès. Un mauvais conseil, le manque d'expérience, peuvent tout gâter. Si l'on possède une certaine connaissance des travaux de défrichements, que l'on s'enfonce hardiment dans la forêt. Autrement, on doit s'adresser tout d'abord à des hommes compétents et désintéressés pour en obtenir tous les renseignements désirables sur la meilleure manière de se rendre au pays de colonisation, de choisir son lot, de le défricher et de le cultiver durant les premières années.

Le choix d'un lot ! Voilà la première chose à faire et la plus importante. Il y va de votre avenir, du bonheur de votre famille. Consultez vos goûts, vos aptitudes, le genre de culture que vous entendez adopter. Etudiez bien pour cela la

nature du sol et les différentes ressources que vous pourrez en tirer. Gardez-vous bien de juger d'après les apparences, mais songez à l'avenir : où sera l'église, l'école, le moulin ; quels développements industriels ou commerciaux pourra prendre plus tard votre localité. Ne choisissez pas seulement pour vous : pensez à vos enfants. Plus d'une fois on entend dire : " mon père, mon grand-père avait pris d'abord la propriété d'un tel maintenant. Il s'est découragé, le défrichement était trop rude, et il l'a revendue pour un sac de fleur ou un cheval. Aujourd'hui, vous le voyez, c'est la plus belle propriété de la concession."

Sans pouvoir vous indiquer le lot que vous devez prendre, M. le curé Labelle, de Saint-Jérôme, vous donnera toujours de très utiles indioations générales sur tous les cantons du Nord qu'il a visités plusieurs fois. Il vous nommera en outre les personnes les plus en état de vous renseigner. Règle générale, visitez vous-même minutieusement le terrain que vous voulez choisir ; visitez de plus la région qui l'entoure et voyez s'il y a pour plus tard de quoi faire une bonne colonie. S'il vous est impossible d'entreprendre le voyage, faites choisir votre lot en indiquant sur la carte l'endroit qui vous conviendrait. La carte est fidèle, et les indications que vous y voyez sont extraites des rapports officiels des arpenteurs et des explorateurs.

QUAND ET COMMENT SE RENDRE

Autant que possible, c'est le printemps, aux derniers chemins d'hiver, qu'il faut se rendre dans nos cantons. Les transports coûteront moins cher, et vous serez certain d'être prêt pour les premiers travaux du printemps.

Plusieurs montent l'automne pour faire quelques défrichements et construire le chantier qui recevra la famille au printemps. Ces travaux préliminaires sont très utiles et d'un grand avantage pour le colon. Ils évitent à la famille les ennuis et les souffrances du *campement provisoire*.

Vous pouvez monter par les chemins de Saint-Jérôme,

Grenville et Lachute, jusqu'à Saint-Jovite. La ligne de la malle de Saint-Jérôme est régulière et rend un voyageur à Saint-Jovite dans la même journée, les mardi et vendredi de chaque semaine. Le coût du trajet est minime.

De Saint-Jovite, vous avez encore la ligne postale jusqu'à la Chute-aux-Iroquois, les mercredi et samedi. A cet endroit vous pouvez atteindre la haute région de la Rouge par le chemin de chantier préparé par le gouvernement, et qui vous mène jusqu'à l'Ascension ou ferme d'En Haut.

A quatre milles de la Chute prend le chemin Chapleau qui vous conduit jusqu'au lac Nominingue et ira aboutir à la Rivière-du-Lièvre. Au village de la Chute même il y a un autre grand chemin qui aboutit d'abord au lac Maskinonge qu'il longe et traverse pour se rendre à Minerve et de là au futur canton Lesage.

Pour atteindre Doncaster (Sainte-Lucie), Lussier (Saint-Donat), et la vallée de la Matawin, on prend soit le chemin de Saint-Jérôme à Sainte-Marguerite, soit le chemin de Joliette à Sainte-Julienne.

Sur la Lièvre il y a un chemin de chantier praticable jusqu'à la rivière Kiamika, à partir du village de Buckingham. On peut aussi se rendre en canot jusqu'à la tête de cette rivière, mais cette navigation se trouve interrompue par plusieurs chutes et rapides que l'on tourne en suivant des portages longs et difficiles.

Deux lignes de petits bateaux remontent maintenant la Lièvre jusqu'à Notre-Dame-du-Laus.

COMMENT DÉFRICHER

Il est à propos de faire ici une distinction entre les terrains à bois franc et les terrains à bois mou.

Sur ce point nous ne pouvons donner de meilleurs renseignements que ceux fournis par M. l'abbé Charretier, dans sa brochure sur les cantons de l'Est.

Pour l'abatis de bois franc d'abord : " Voilà le colon en frais de tasser. Il choisit un endroit un peu élevé et il com-

mence par y traîner avec ses bœufs sept à huit billes qu'il met les unes à côté des autres. Ensuite, au moyen de leviers, il met une autre rangée de billes sur la première, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une seule bille vienne faire comme le faîte du tas. Le nombre par acre dépend, bien entendu, de l'épaisseur de la forêt : 6 ou 7 tas sont la moyenne. Une fois le bois tassé on y met le feu. Le bois franc brûle en tout temps : il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il sèche. Et souvent c'est en plein hiver, au milieu des neiges, qu'on le fait ainsi brûler.

Le printemps, on passe la herse entre les souches et la terre est ensemencée pour une première fois. "

Pour les terrains de bois mou : " On rase près du sol tous les arbres qui ont moins de 6 pouces à la souche, sans sarcler les arbustes. On abat les arbres, on les coupe par billes de longueur convenable, et on coupe toutes les branches et les têtes des arbres. Tout est laissé étendu sur le sol pour sécher. C'est ce qu'on appelle, en terme de colon, faire de l'*abatis plat*. Dès que l'abatis est suffisamment sec, on met le feu. Quand le feu a passé, on tasse les billes qui peuvent rester et on y met encore le feu. "

Le défrichement, d'après le même auteur, peut coûter, en moyenne, $10.00 par arpent pour le bois franc, et $12.00 pour le bois mou.

Quand la terre neuve est ainsi préparée, on l'ensemence, et généralement avec la semence de grain on sème de la graine de mil, et " une fois la récolte enlevée, on laisse la terre en prairie et ensuite en pacage jusqu'à ce que les souches soient assez pourries pour permettre de les enlever facilement et de faire un premier labour. On peut aussi semer au printemps des patates, du blé d'inde, des fèves, des navets, et à l'automne semer de la graine de foin, là où ces légumes ont été récoltés. "

CONDITIONS DE SUCCÈS.

Ecoutons encore la parole éclairée de M. l'abbé Charretier. Nous ne saurions ni mieux penser ni dire mieux que ce

apôtre dévoué de la colonisation des cantons de l'Est. Nous n'avons qu'à changer les noms.

1. *Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.*

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans les cantons du Nord : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font de la propagande en faveur de la colonisation.

2. *Il doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.*

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve, Là, comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

3. *Il lui faut faire le choix d'un lot avantageux.*

Nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus.

4. *Le colon, s'il se livre à une entreprise quelconque pour la première fois, doit demander conseil.*

A moins qu'il ne recherche à chaque occasion les avis d'hommes pratiques, son inexpérience lui fera commettre des fautes, et quand les moyens sont limités, la moindre bévue est souvent fatale.

L'ACHAT DU LOT.

Le prix des lots dans la vallée de l'Ottawa et du Saint-Maurice est de 30 centins l'acre, payable en cinq ans par versements égaux et annuels, avec intérêt de 6 par cent jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la vente, et conti-

nuer d'y résider et de l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans, à compter de ce temps; et dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle, égale à au moins dix acres par cent acres et y construire une maison habitable d'au moins 16 x 20. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichement, chauffage, bâtisse ou clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura eu défaut dans l'accomplissement d'aucune condition de vente. Les lettres patentes n'émanent dans aucun cas avant l'expiration de deux années d'occupation, qu'avant l'accomplissement de toutes les conditions, même quand le prix de la terre sera payé en entier. L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui. La vente est sujette aux licences de coupe de bois actuellement en force.

Il ne peut être vendu plus de deux cents acres à une même personne : un chef de famille peut néanmoins acheter des lots pour ses fils. Un acre est un peu plus qu'un arpent. Dix acres peuvent valoir un peu moins que 12 arpents.

PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX COLONS.

Dans le but de protéger les colons contre les revers de fortune auxquels ils peuvent être exposés, dans les premières années de leur installation sur le domaine public, une loi passée par la législature, en 1868, déclare que les terres concédées aux colons ne pourront être grevées d'aucune hypothèque, et ne pourront être vendues par décret judiciaire, pour aucune dette antérieure à la concession qui leur en aura été faite.

Dès l'occupation d'un lot et durant les dix années qui suivront l'émanation des lettres patentes, les effets suivants

seront, sans préjudice à l'article 556 du Code de Procédure civile, exempts de saisie en vertu de tout bref d'exécution émis par les tribunaux de cette province, savoir :

1. Le lit, la literie et les couchettes à l'usage ordinaire du débiteur et de sa famille ;

2. Les vêtements nécessaires et ordinaires du débiteur et de sa famille ;

3. Un poële et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires et une paire de chenets, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pincettes et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, une théière, six cuillères, tous rouets à filer et métiers à tisser destinés aux usages domestiques, et dix volumes, une hache, une scie, un fusil, six pièges, et les rets et seines de pêche ordinairement en usage ;

4. Tout combustible, viande, poisson, farine et légumes nécessaires destinés à l'usage de la famille, en suffisante quantité pour la consommation ordinaire du débiteur et de sa famille pendant trois mois ;

5. Deux chevaux ou deux bœufs de labour, quatre vaches, dix moutons, quatre cochons, huit cents bottes de foin, les autres fourrages nécessaires pour compléter l'hivernement de ces animaux, et les grains nécessaires à l'engraissement d'un cochon et à l'hivernement de trois autres ;

6. Les voitures et autres instruments d'agriculture ;

7. Le débiteur pourra choisir, sur tout plus grand nombre de la même espèce, les effets particuliers qui seront exempts de saisie en vertu de cette loi.

Mais rien de contenu dans cette loi n'exemptera de saisie en paiement d'une dette contractée pour tel même article, aucun des effets énumérés aux paragraphes 3, 4, 5 ou 6.

Les dispositions de cette loi s'appliquent également à la veuve, aux enfants et aux héritiers du colon, comme succédant à ses droits.

La législature de Québec n'a pas cru devoir pousser plus loin la protection dont elle entoure le colon à ses débuts. En

effet, ne serait-ce pas créer au colon des embarras sérieux, que de lui accorder plus de privilège que n'en comportent les exemptions que nous venons d'énumérer ? Il lui faut un certain crédit pour se procurer les avances qui lui sont nécessaires de temps à autre ; et si la loi refusait au marchand tout recours légal contre lui, il serait tout naturel de supposer qu'il ne lui livrerait que sur argent comptant, même les choses les plus indispensables à la vie. Ainsi, en voulant protéger le colon outre mesure, on lui enlèverait sa solvabilité, et on s'exposerait à le voir mettre ses meubles et ses animaux en gage, ou les vendre à de vils prix, pour faire face à un besoin pressant.

DE QUI ACHETER.

Pour obtenir le permis d'occupation ou billet de location, il faut s'adresser aux différents agents des terres de la Couronne qui sont au nombre de quatre.

M. John A. Cameron, Thurso, a l'agence d'une partie du comté d'Ottawa, où l'on voit encore une très grande étendue de terrain non arpenté. Dans cette agence on remarque les cantons d'Addington, de Buckingham, Hartwell, Kiamika, Suffolk, Preston qu'on achève d'arpenter et qui se colonise rapidement.

L'agence de M. A. B. Filion, de Grenville, comté d'Argenteuil, est la principale du comté d'Ottawa ; elle s'étend aussi au comté d'Argenteuil et à partie du comté de Terrebonne.

Les cantons de cette agence sont Ponsonby, Amherst, Clyde, Joly, Marchand, Loranger, Mousseau, Lynch, Labelle, Minerve, Lesage, Wentworth, Arundel, de Salaberry, Montcalm, Grandison, Harington, Chatham, etc., etc.

M. C. J. Marchand, de Ste-Agathe des Monts, comté de Terrebonne, est agent de partie de l'Assomption et de partie de la Petite Nation. Les cantons de cette agence sont déjà bien avancés sous le rapport de la colonisation et il y a peu de lots nouveaux à prendre. Cependant Archambault et

Howard offrent encore de bonnes chances d'établissement par leur proximité des vieilles paroisses et du marché de St-Jérôme.

Enfin, il y a l'agence de partie de l'Assomption tenue par M. J. B. Delfausse, de Joliette. On y remarque les cantons Brassard, Cartier, Chertsey, Chilton, Lussier, Provost.

Nous pouvons dire sans hésiter, que ces différents agents, surtout MM. A. B. Filion et J. C. Marchand, que nous avons le plaisir de mieux connaître, remplissent leurs fonctions avec la plus grande ponctualité et sont toujours prêts à se rendre agréables et utiles aux colons.

Souvent il arrive de s'établir sur des terrains publics non arpentés encore ou non en vente. Dans ce cas, le premier occupant a nécessairement la propriété de préférence à tout autre, mais il faut toujours être le premier à payer le prix de son lot aussitôt qu'il est en vente. On ne perd pas le fruit de son travail, car celui qui est le premier à obtenir un billet d'occupation est obligé d'indemniser tout autre possesseur de bonne foi qui y aurait fait des défrichements ou autres améliorations. Il est toujours prudent d'en avertir immédiatement l'agent du département avant que les lignes de l'arpentage soient tracées. C'est un moyen certain de s'assurer la propriété du lot que l'on occupe sans titre.

Ceux qui occupent des lots sans billets de location, sont obligés de payer les sommes suivantes à l'agent des terres : sur deux cents acres, à $3 00 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : $6.00 par année ensuite.

L'AVENIR DANS LES CANTONS DU NORD.

Nous ne craignons pas d'affirmer que l'avenir est aussi brillant et rempli de solides espérances dans nos cantons du Nord que dans toute autre partie du Canada entier.

Le sol est riche, le territoire immense. Des mines de fer, d'amiante, des gisements de phosphates les plus purs peut-

être du monde, y sont choses communes. Le bois des forêts alimente depuis des années nos marchés et ceux de l'Europe des meilleures essences et ce qu'il en reste peut suffire encore bien longtemps aux besoins de la menuiserie et de l'ébénisterie.

Les pouvoirs d'eau sont jetés dans ces trois immenses vallées de la Rouge, du Lièvre et de la Gatineau, avec une profusion peut-être sans égale dans toute la Province.

Avec ces ressources naturelles que ne doit-on pas espérer des cantons du Nord ?

Maintenant, voyez l'attention que nos gouvernants portent à cette région ; les chemins qu'ils ouvrent, les arpentàges qu'ils pratiquent. Sans doute, les ressources de la Province ne suffisent pas à nos besoins, mais nous ne sommes pas oubliés. Le gouvernement de Québec a déjà fait des dépenses considérables pour ces cantons et le gouvernement d'Ottawa vient de montrer combien il en sait reconnaître la valeur et l'importance au point de vue général. Les travaux tant du gouvernement que des marchands de bois assurent de l'ouvrage à qui a besoin de gagner de l'argent ou de vendre ses produits ; on est toujours certain de trouver là un bon marché.

Un chemin de fer traversant le comté de Terrebonne dans toute sa longueur à partir de St-Jérôme et le comté d'Ottawa dans toute sa largeur jusqu'à Notre-Dame du Désert, sera certainement construit avant qu'il soit bien longtemps. L'octroi de sommes considérables venant des gouvernements de Québec et d'Ottawa nous assure le succès de ce projet grandiose.

Une société de colonisation merveilleusement organisée, ayant ses ramifications dans chaque localité des diocèses de Montréal et d'Ottawa, apporte chaque année aux nouvelles paroisses un appoint généreux pour la construction de leurs chapelles et de leurs écoles. Elle travaille efficacement à la fondation du collège Nominingue qui, sous la conduite éclairée des RR. PP. Jésuites, deviendra un jour une insti-

tution florissante, un véritable foyer de science et de patriotisme resplendissant aux yeux des jeunes et fortes populations du Nord. Et au milieu de ce grand mouvement colonisateur, de cette action harmonieuse de l'Eglise et de l'Etat se donnant la main pour arrêter l'émigration, peupler les Laurentides, établir ce qui sera peut-être un jour le boulevard de la race française au Canada, nous avons la figure d'un bon prêtre, d'un grand patriote. Soutenu par ses supérieurs ecclésiastiques, aimé par ces concitoyens, respecté et toujours compris par nos plus hauts esprits, à quelque race, à quelque religion qu'ils appartiennent, le curé Labelle est là, à la tête de la colonisation des cantons du Nord, comme le gardien fidèle, le génie protecteur d'une œuvre essentiellement nationale. Sa présence à ce poste d'honneur et de sacrifices, est le gage d'un avenir brillant pour ceux qui auront cru à sa parole ardente et suivi ses exemples entraînants. (1)

En avant donc vers le Nord, Canadiens-Français, la patrie vous y convie, le bien-être vous y attend.

St-Jérôme, 1er juillet 1883.

---

(1) Le souverain Pontife a approuvé la Société de Colonisation du diocèse de Montréal et l'a enrichie d'indulgences plénières et partielles. Indulgences plenières le jour de l'Epiphanie, de St. Isidore, 15 Mai, et de la Visitation, 2 Juillet. Indulgence de 200 jours à chaque assemblée du Bureau. De plus tous les membres souscripteurs de la société ont droit au mérite de 52 messes qui sont dites le Vendredi de chaque semaine au Gésu, à Montréal.

APPENDICE.

Nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques documents qui se rapportent particulièrement à la colonisation du Nord. Ils feront voir toute l'importance que nos hommes d'Etat les plus distingués attachent à cette œuvre et la politique qu'ils entendent suivre pour la protéger efficacement.

Voici d'abord une lettre de l'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat du Canada, adressée à M. le curé Labelle.

New York, 17 Mai 1883.

Mon cher Monsieur le Curé,

Au milieu des préoccupations stériles d'une société mondaine, au-dessus des clameurs discordantes d'une politique d'égoïsme et de haine, malgré les obstacles qui rebutent et l'apathie qui décourage, vous continuez avec la foi d'un apôtre, votre grande mission de la colonisation. Je viens vous en féliciter. Il est vrai que les éloges des hommes vous importent peu maintenant que l'Eglise est venue confirmer votre œuvre et récompenser vos efforts par une sainte et solennelle bénédiction.

J'ai lu avec une profonde émotion le récit de cette touchante cérémonie, gage éclatant de l'inaltérable sollicitude de l'Eglise envers la patrie.

Votre courage ne demandait pas un stimulant nouveau, mais votre labeur méritait cette récompense.

De tels spectacles fortifient et consolent. Les voix qui encouragent, les mains qui bénissent font oublier les voix qui maudissent, les mains qui déchirent.

La satisfaction d'avoir fait le bien n'est que le prélude du concert de louanges, de bénédictions que le triomphe de la vérité réserve à ceux qui, au lieu de dénoncer, de décrier et détruire, ont encouragé, travaillé, édifié.

Les contradictions, les difficultés, les jalousies, les haines, ne peuvent durer toujours. L'ouragan peut rugir, les éléments déchaînés peuvent bouleverser, noircir, déchirer l'atmosphère ; attendez, et bientôt l'azur calme et serein du ciel apparaîtra par delà les nuages, sublime image de l'éternité derrière le temps ! Votre œuvre restera et grandira et votre nom restera et grandira avec elle. Votre grand cœur a réuni les âmes, votre persévérance a surmonté les obstacles, le succès est maintenant assuré.

Je me rappelle que, dans les rares moments d'incertitude où l'incrédulité des uns, l'indifférence des autres, venaient parfois vous jeter vous me disiez, dans votre modestie, que vous étiez résolu d'aller vous ensevelir, ignoré, oublié, dans cette solitude que votre zêle d'apôtre voulait peupler de chrétiens, de citoyens ; et voilà aujourd'hui que les gouvernements eux-mêmes, que vous avez devancés dans votre course, se mettent à votre suite dans la voie lumineuse du progrès que vous leur avez montrée !

Vous me pardonnerez de m'associer ainsi au succès de votre cause, vous qui m'avez associé à ses débuts, à ses difficultés, à ses espérances.

J'aurais voulu être présent dimanche dernier, pour donner avec les autres, mon offrande à votre société ; je vous l'envoie par la présente, avec mes vœux les plus ardents pour le bonheur de vos colons ; c'est une obole que j'ajoute au denier du pauvre que je vous offrais au commencement de l'œuvre.

Mon cher Monsieur le Curé,

Votre toujours dévoué,

J. A. CHAPLEAU.

CHEMIN DE FER.

Les débats de la chambre des communes du 17 mai 1883, sont de la plus haute importance pour la Province entière ; on y reconnait le principe que les cantons du Nord ont droit à l'aide efficace du gouvernement fédéral. Nous reproduisons en entier les paroles de sir Charles Tupper, de MM. Alonzo Wright et J. Tassé sur ce sujet.

La décision du gouvernement d'Ottawa assure virtuellement la construction du chemin de fer de St-Jérôme à Maniwaki. Qu'il nous soit permis d'ajouter que le gouvernement de Québec a déjà accordé pour ce chemin de fer, $4000 par mille de St-Jérôme à Ste-Adèle et $2.500 de Ste-Adèle à Ste-Agathe ; de plus, 4000 âcres de terre de St-Jérôme à Ste-Agathe. Nous avons raison d'espérer que ce gouvernement fera, aussitôt que possible pour ce chemin, ce qu'il a fait pour les lignes les plus favorisées.

Sir Chas. Tupper : “ Vient ensuite le chemin de fer de la vallée de la Gatineau, qui recevra un subside de $3.200 par mille pour les premiers cinquante milles de la station de Hull, dans la province de Québec.

Il a été démontré d'une manière très claire au gouvernement qu'au nord d'ici se trouve un vaste territoire, qui peut être converti, avant longtemps, en une province tout aussi grande que celle de Québec, et dont le sol est très fertile.

Tous les honorables députés savent que s'il est important d'attirer ici l'immigration étrangère, il est encore plus important de garder notre population dans le pays. (Ecoutez ! écoutez !) On sait que nos concitoyens d'origine française ne se sentent pas autant attirés vers le Nord-Ouest que les habitants de la province d'Ontario et des autres provinces, et, soit qu'il n'aiment pas à s'éloigner ou pour toute autre raison,

les habitants de l'ancienne province de Québec préfèrent rester chez eux, et lorsqu'ils s'éloignent, c'est pour aller à une petite distance, de l'autre côté de la frontière et ils deviennent citoyens des Etats-Unis. On comprend donc toute l'importance d'ouvrir ce vaste territoire si fertile au nord d'Ottawa, possédant des richesses minérales et forestières inépuisables, dont le développement contribuera beaucoup à enrichir non seulement ceux qui s'y établiront, mais le pays tout entier.

Je suis convaincu que cette chambre comprendra, d'après les renseignements qui lui ont été fournis quant aux deux lignes, celle de la vallée de la Gatineau, s'étendant à 127 milles au nord de la station de Hull, avec un embranchement à la Gatineau, et celle du chemin de fer de Saint-Jérôme, coupant la première dans l'intérieur du pays sur une ligne qui sera prolongée plus tard à la Mattawan, que ces deux subsides de $3,200 par mille à chacune de ces lignes pour 50 milles, seront une dépense fort appropriée des deniers publics. L'expérience de ces dernières années démontre clairement qu'on ne saurait adopter un meilleur moyen pour retenir dans le pays cette partie de la population qui n'aime pas à aller au Nord-Ouest, mais qui pourrait être tentée d'aller aux Etats-Unis, que de contribuer au développement de cette partie du pays.

Sir Charles Tupper cite un extrait d'une communication de la compagnie du chemin de fer de Montréal et de l'Ouest s'appliquant au chemin de fer de la Gatineau, et dans laquelle il est dit que ce chemin traversera une des régions les plus fertiles de la province de Québec.

M. le curé Labelle, que plusieurs d'entre vous, messieurs, connaissez comme un patriote des plus dévoués (Ecoutez ! écoutez !) ; comme un de ces hommes à l'âme enthousiaste, qui déploient dans tout ce qu'ils entreprennent, une énergie qui gagne la confiance de ceux avec qui ils ont des rapports a consacré ces dernières années à la colonisation de ce vaste territoire. Je crois que, dans l'espace de quelques années, il y a fait établir 10,000 personnes qui vivent aujourd'hui dans l'aisance.

Lorsque le curé Labelle avait fondé un établissement, il s'avançait dans l'intérieur pour en fonder un autre ; mais aujourd'hui, il est rendu si loin, que la construction d'un chemin de fer est absolument nécessaire pour mener à bonne fin l'entreprise qu'il dirige.

Je suis convaincu que tous les honorables députés comprennent qu'il est de l'intérêt général du pays de développer les ressources de cette région importante, et que la construction d'un chemin de fer est le seul moyen d'atteindre ce but.

On croit que le subside d'un chiffre peu élevé que l'on se propose d'accorder, ajouté à celui de la province de Québec, suffira pour ouvrir à la colonisation ce territoire,—qui, il y a quelques années à peine, était inhabité—et lui donner la même importance que les anciennes provinces. Il serait impossible de dépenser $300.000 d'une manière plus avantageuse pour le pays et pour mieux réussir à y retenir notre population, tout en offrant un vaste champ à l'immigration étrangère. (Applaudissements).

M. J. Tassé prononça ensuite les paroles suivantes :

" On s'est imposé de grands sacrifices pour développer le Nord-Ouest, et aujourd'hui que la construction du chemin de fer du Pacifique est assurée, sans qu'il en ait coûté un seul dollar aux contribuables, et que nous avons en sus un excédant d'un chiffre élevé en caisse, il est du devoir du parlement de rendre justice aux anciennes provinces, sur lesquelles a pesé, autrefois, le fardeau de la construction de notre grande ligne de chemin de fer national.

M. Tassé vante l'œuvre de M. le curé Labelle et dit que la construction de ces chemins de fer favorisera la politique nationale et contribuera au repatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis.

M. Alonzo Wright dit :

Qu'il n'est que juste d'aider à la construction des chemins de fer qui favorisent tout le pays.

On a dépensé des millions pour la construction d'un chemin de fer dans la Colombie Anglaise, dont la population est de 20,000 âmes environ, tandis que le comté d'Ottawa, qui profitera de la construction du chemin de la Gatineau, a une population de 50,000 âmes et contribue pour beaucoup aux revenus du pays.

Le comté d'Ottawa s'étend presque jusqu'à la Baie d'Hudson ; la rivière Gatineau a une longueur de quatre cents milles et prend sa source dans la région entre le Saguenay et le Saint-Maurice, qui est encore en grande partie peu connue, mais qui possède incontestablement de grandes ressources.

On se propose de construire ce chemin jusqu'à la rivière du Désert, à une distance de cent milles au nord, et de là, à la Baie James.

Ce chemin traversera une région fertile, propre à la colonisation et très riche en bois qu'on ne peut flotter sur la rivière Gatineau, mais que t on pourra transporter par ce chemin.

La coupe de ce bois nécessitera l'usage de pouvoirs d'eau, que l'on utilisera aussi, je l'espère, pour établir des manufactures.

Ce chemin traversera un district de quatre cents milles d'étendue et dont la population, amie du progrès, alimentera nos marchés en y transportant ses denrées, je crois que le gouvernement, au lieu de n'accorder une subvention que pour 50 milles, aurait pu en accorder une pour la ligne jusqu'au Désert.

M. Wright fait les plus grands éloges du curé Labelle, et dit que l'on vante beaucoup le Nord-Ouest, mais qu'avant tout, il préfère la province du Bas-Canada.

Il croit que la construction de ces chemins de fer empêchera le départ d'un grand nombre de Canadiens pour le Nord-Ouest et les Etats-Unis. Il approuve tout projet qui tend à promouvoir la colonisation et espère que le gouvernement accordera plus tard une autre subvention au chemin de fer de la vallée de la Gatineau. (Appl.)

LA VALLÉE DE LA LIÈVRE.

Maintenant veut-on avoir de plus amples détails sur la vallée de la rivière du Lièvre ? Nous les emprunterons aux correspondances de M. F. X. Boileau, de Buckingham, qui connaît cette région à fond et sait aussi bien la décrire qu'il a su la visiter. Voici ce qu'il écrit au journal " Le Nord " :

La rivière du Lièvre puise ses eaux dans le fond du Nord, traverse, coulant vers le sud-ouest, les comtés de Maskinongé, de Berthier, de Joliette, de Montcalm, le centre du comté d'Ottawa ; et après un parcours de plusieurs centaines de milles elle mêle ses flots à ceux de la rivière Ottawa, à l'endroit appelé Buckingham, vis-à-vis le comté de Russell.

On ne se fait pas une idée, à Montréal et à Saint-Jérôme, de l'activité qui règne dans la partie inférieure de cette vaste région, du mouvement croissant des affaires, de la rapidité des progrès qui s'y opèrent. Il y a trois ans à peine, le canot était le meilleur et l'unique mode de transporter les marchandises et de voyager sur la rivière du Lièvre. Des petits bateaux à vapeur commencèrent à y faire leur apparition durant l'été dernier.

Tout le long, sur chaque côté de la rivière, nous voyons des coteaux, des prés, des établissements agricoles, surtout dans le canton de Buckingham. Celui-ci a déjà l'apparence d'une vieille paroisse. Bientôt, à neuf milles du village, nous commençons à pénétrer dans une contrée qui produit le phosphate de chaux; car en effet, ici à notre droite, nous voyons la mine *Murray* avec ses nombreuses bâtisses neuves et ses grues qui, sur le sommet de la montagne, étendent en avant leurs grands bras forts.

Naviguons encore trois milles et le canton de Portland va apparaître avec ses bois, ses montagnes, ses mines et ses établissements plus récents. Les maisous deviennent rares; et les chantiers, de distance en distance, marquent l'endroit où une courageuse famille a résolu d'édifier son foyer. Dans un avenir rapproché la maison confortable de l'*habitant* à l'aise aura remplacé le chantier de chétive apparence. Cela se pratique même maintenant, peu à peu, assez lentement, néanmoins toujours progressivement.

Voici tout à l'heure l'emplacement d'un village nouveau qui se montre au commencement du 6e rang. La chapelle ou église est bâtie depuis une couple d'années, les messieurs Paré, de Saint-Vincent de Paul, citoyens entreprenants, qui n'ont pas craint de s'enfoncer en pays neuf, viennent d'y ouvrir un magasin général de campagne, bien garni, bien fourni, dans une jolie maison à deux étages. Le presbytère et la maison d'école sont en voie de construction. Dans quelques mois le curé y sera résident ; un bureau de poste sera installé ; et la paroisse de Notre-Dame de la Salette, régulièrement formée, aura enfin, après bien des retards et des difficultés, pris un essor rapide dans la voie du progrès. Autour de ce centre naissant des colons sont déjà établis ; quelques-uns depuis assez longtemps, dans de bonnes maisons et une couple de chantiers ; ces derniers devant être culbutés avant qu'il soit un an. Aujourd'hui beaucoup de colons bâtissent leur maison tout de suite et ne croient plus que ce soit une stricte obligation de débuter dans un chantier.

Pas bien loin de la chapelle, — une couple de milles, — de beaux terrains, avec défrichements commencés sur un certain

nombre de lots, attendent leurs nouveaux propriétaires depuis des siècles ; oui, en vérité, de beaux terrains, bien arrosés, très propres à la production des fourrages et des pâturages, à l'élevage des bestiaux, situés dans une localité où les produits de la ferme se vendent vite et avantageusement, — mieux qu'au marché de la ville, — les mines exploitées des environs tenant toujours de nombreux consommateurs sous la main du producteur. On peut se procurer ces terrains facilement, à bon marché, de quelques colons qui volontiers s'en iraient encore plus loin. Que font-ils les futurs propriétaires, probablement des citoyens à la gêne, habitant dans les villes ou les vieilles paroisses ? Ils n'ont jamais été informés sans doute de ce qu'il y a ici de bon pour eux. M. le rédacteur, il ne faudrait pas manquer de leur en dire un mot.

Continuant notre navigation sur la rivière du Lièvre, nous voici, à 6 ou 7 milles de l'église Notre-Dame de la Salette et sur les confins nord de la paroisse, au pied de la Grande Chute, pays grandiose, empreint de grandeur sauvage. Messieurs les industriels, quel puissant moteur pour vos usines ! Touristes, amateurs de la poétique nature, venez voir un de ses spectacles les plus imposants. Vous allez sans cesse à Niagara, à Ottawa et à Montmorency ; c'est bien ! allez-y toujours admirer le fer à cheval si renommé parmi les Américains, les Chaudières légendaires, et le Grand-Sault de classique réputation, toutes autant de superbes beautés qui règnent sans conteste, mais n'ignorez plus qu'à l'entrée du township de Villeneuve vous pouvez faire la rencontre de leur digne rivale. Les flots rapides du Lièvre, pressés les uns contre les autres, s'élancent, se précipitent d'une hauteur de 200 pieds près, tombent au bas d'un roc nu et humide, énorme et solidement assis, posé là pour soutenir leur rage. Leur voix sourde et mugissante, se faisant entendre au loin, semble proclamer : " ici c'est le sommet des Laurentides qu'on ne franchit pas impunément. " Pour tout ce qui a été une fois entraîné par le courant jusqu'aux abords du précipice, c'est la dernière minute de l'existence ; canots, plançons, billots, poutres, êtres vivants, sont en un rien de temps jetés dans l'abîme, brisés et *écharpillés*. De la surface du gouffre s'élève

un tourbillon de fines gouttelettes d'eau formant un nuage, à l'arc-en-ciel à certaines heures se plaît à étaler son jeu de couleurs variées. Au temps de la grande crue des eaux, la terre des environs frémit sous les pas ; et les colons, jusqu'à deux milles en aval, entendent jour et nuit le tremblement sonore des vitres de leur maisonnette ; c'est comme la cité de Champlain quand gronde le canon de la vieille citadelle.

A quelque distance du pied de la Grande Chute l'eau redevient paisible et présente une surface calme qui s'étend en une anse sur la rive gauche et forme une petite baie ; et la rivière décrivant comme une espèce de faucille, le tout se combine pour laisser apercevoir un charmant bassin. De tous côtés, rochers abrupts, excepté à l'est où un profond vallon descend graduellement en face de la cataracte jusqu'au niveau du bassin. Un rétrécissement de la rivière termine celui-ci juste à l'endroit où une couple d'autres cascades tombent en élevant de gros bouillons blancs. Elles semblent demander à l'homme industrieux des moulins à faire virer.

Le bateau ne va pas plus loin. Voulons-nous pénétrer davantage vers le grand Nord, il nous faut mettre pied à terre et faire ou plutôt gravir le portage d'un mille, chemin rocheux et raide. En quelques instants nous sommes au sommet des rochers. La chute s'abat sous nos pieds ; la vue domine le bassin ainsi que le vallon creux, encaissé entre des montagnes s'abaissant doucement vers lui. Contemplons là le site d'une ville de l'avenir. Ce vallon frais, humide, toujours à l'ombre d'épaisses futaies, n'est encore que la patrie des maringouins. Mais la ville qui un jour y fera son nid, nous pouvons voir dès maintenant comment elle sera située. Elle sera bâtie en amphithéâtre, et du balcon de sa résidence le citadin admirera mille merveilles que la nature et l'industrie établiront droit devant lui.

Les personnes qui aimeraient à voir le site d'une ville qui n'est pas encore édifiée, quand surtout ce site est à l'état sauvage, dans l'espérance de le revoir plus tard alors que la métamorphose sera opérée, peuvent se donner un tel luxe en venant faire une visite à la rivière du Lièvre.

Là donc, en amont de la Grande Chute, mais se tenant à la

distance de quelques arpents, l'*Eddie May* attend les voyageurs Près du débarcadère il y a toutes les bâtisses d'une belle et grande ferme appartenant à MM. Ross et frères ainsi que la partie supérieure ou la tête d'une glissoire, avec digues et estacades. Cette glissoire a été construite par certains marchands de bois aidés du gouvernement ; elle a une longueur de près d'un demi-mille et jouit d'une allure gigantesque. C'est en effet un beau travail, qui paraît solidement exécuté et bien fini. Son usage est de faire tourner, aux billots qui ne sont pas assez lestes, la difficulté du grand sault.

De la ferme de la Grande Chute à la ferme des *Pins*, distance de huit lieues, les montagnes semblent s'abaisser ; on dirait qu'elles annoncent de loin un immense plateau dont elles ne sont que les contreforts et la dentelure. Çà et là les rives sont éclaircies par les déboisements du pionnier, c'est la forêt qui recule devant la ferme. Du rapide des *Pins*, terminus actuel de notre navigation, une lieue de marche nous conduit à *Notre-Dame du Laus*, où on trouve église, presbytère, magasins et moulins. C'est là le dernier village sur la rivière du Lièvre.

Dans une couple d'années, si nous revenons, d'autres bateaux nous transporteront à une cinquantaine de milles encore plus loin ; et tout le long du nouveau parcours nous verrons encore d'autres fermes nichées par-ci par-là au milieu de la verdure des bois. Ce sont comme les postes avancés de la civilisation dans l'immense solitude. Nous serons surtout agréablement surpris de trouver la magnifique et grande ferme de M. André Beaulieu ; et alors aussi peut-être remarquerons-nous le site de quelque nouveau village. M. André Beaulieu, en voilà un qui ne regrette pas de s'être fait pionnier ! Regardez et voyez si je n'ai pas raison : grands défrichements, vastes prairies, bonnes maisons, granges spacieuses ; des hangards, des remises, écuries et étables ; bien du foin, bien du grain, des légumes en abondance, des greniers bien fournis, des saloirs jamais vides, et de l'argent dans la bourse. Ah ! M. Beaulieu, pourquoi vos compatriotes ne suivent-ils pas en plus grand nombre votre digne exemple !

Ce riche propriétaire est établi dans le canton de Wabasee,

on,
rg
s r
pro
des g
ande
and
oduits
nt les
Les

